

demande de renseignement

Par **merlains**, le **26/06/2010** à **15:44**

Je suis étudiante en sciences de la vie .

Je n'ai pas validé un semestre et j'ai été autorisée à composer au rattrapage .

Hélas j'ai eu une gastro et j'ai manqué deux épreuves .

J'ai bien sûr un certificat médical .

Que va-t-il se passer pour ces deux matières : est-ce que je vais conserver les notes que j'ai obtenues à la première session ou va-t-on me mettre un 0 ?

Merci d'avance pour la réponse

Par **mathou**, le **26/06/2010** à **23:44**

Bonsoir Merlains,

Il faut que tu consultes le règlement d'examens de ta fac. Le plus souvent, il est prévu que l'étudiant qui n'assiste pas à une épreuve est défaillant ou a zéro ; seule la note de la deuxième session compte. Après, si l'unité est validée malgré des matières non validées à l'intérieur, le tout est considéré comme acquis. Mais chaque fac a son propre règlement et ses modalités d'examens, donc c'est un peu difficile de te répondre sans connaître ta fac.

Essaie de trouver le règlement d'examens, sinon passe un coup de fil au service scolarité ou au service examens.